

*La Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Ile de France,*

*Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle et territoriale intitulé :*

**Contrat Local d'Education Artistique**

Lancent en direction des artistes un **APPEL à CANDIDATURES** en vue d'une résidence – mission, menée en faveur des habitants de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (en particulier des jeunes et des enfants, et au-delà de leurs familles, dans leurs différents temps) à partir d'un réseau d'établissements scolaires, d'associations et de structures culturelles de l'Arpajonnais

**A- Profil recherché :** *équipe artistique dont la démarche s'inscrit dans le champ artistique professionnel des arts visuels.*

**B- Thème choisi par le Comité de pilotage pour la rentrée scolaire 2015/16 :**

*Image, mouvement, territoire.*

*Accompagner, illustrer, raconter, témoigner des transformations et évolutions du territoire dans lequel l'Arpajonnais s'inscrit.*

Contenu :

L'équipe artistique proposera un projet lié aux arts visuels. Elle s'attachera à développer l'articulation entre les différents aspects du territoire (géographique, social, humain), et leurs représentations par l'image et le mouvement.

- Il s'agit de s'appuyer sur les ressources présentes sur le territoire :
  - Dans les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles élémentaires et maternelles)
  - Dans les services culturels, bibliothèques et conservatoires de musique et danse
  - Dans les services jeunesse, centres sociaux et centres de loisirs
  - Dans les associations du territoire et du département

**C- Public visé :**

- Collèges et lycées de l'Arpajonnais (en particulier la charnière 3e / 2nde)

- Ecoles maternelles, élémentaires de l'Arpajonnais (en particulier la charnière CM2/6e)
- Elèves et professeurs des 5 conservatoires de l'Arpajonnais (Arpajon, Lardy, Breuillet, Boissy sous saint Yon et Saint Germain-lès-Arpajon)
- Publics et personnels des médiathèques du territoire
- Public intergénérationnel
- Publics et personnels des services municipaux des villes (centres de loisirs, maison des jeunes, centres sociaux, services culturels...)
- Associations du territoire

## **D- Caractéristiques d'une résidence-mission**

Une résidence-mission relevant du CLEA est menée à des fins d'action culturelle et territoriale. Elle est organisée en faveur d'un certain nombre d'habitants d'un territoire large. Ici, il s'agit de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

Au sein de cette Communauté de Communes seront particulièrement approchés les habitants via les structures associatives et les équipements de ville et quartier. Seront également approchés les enfants et les jeunes via les établissements scolaires, les centres de loisirs et les structures jeunesse.

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée, voire à son issue.

**La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).**

Cependant, les artistes retenu(e)s pourront montrer leur travail personnel en cours et leurs créations dans les structures culturelles du territoire mais aussi dans des lieux non dédiés à la culture (hall de mairies, foyers,..). Ce volet de l'action pourra faire l'objet d'un soutien par d'autres dispositifs de subventions (Aide aux projets de territoires du Conseil général de l'Essonne,..).

### **Ceci se traduit, concrètement :**

- Par une première phase prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour, de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignant, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture, etc). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les acteurs rencontrés sont également sollicités, en ces instances ou à leur issue,

pour évoquer avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir, sa présence ainsi que celle de son œuvre déjà accomplie aux publics qu'ils côtoient, qu'ils animent, qu'ils enseignent, qu'ils soutiennent.

- Par une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les divers professionnels déjà cités toutes sortes d'actions à mener en direction des publics précisés. Ces actions que l'on appelle en ce programme de résidence-mission *gestes artistiques* sont conçues, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces *gestes artistiques* sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre au résident et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les *gestes artistiques* participatifs, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir, par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces *gestes*, grands ou petits, peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux divers professionnels avec lesquels il les aura imaginés et conçus.

Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par d'autres types de cahier des charges et aux finalités différentes.

Nul habitant du territoire de l'Arpajonnais n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de chaque résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, nous mobilisons les modes et canaux traditionnels et non traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

## **E- Enjeux et objectifs**

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics de la culture ou de l'éducatif, d'établissements scolaires.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lecture d'œuvres, ...
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs
- Contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

## **F- A propos du présent appel à candidatures**

Objet : Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va s'exercer sur le territoire de la communauté de communes, un collectif d'artistes, français ou étranger s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine et dont la recherche artistique manifeste une pratique artistique confirmée. La prise en compte par ces artistes de la question de l'expérimentation ainsi que le souci d'une ouverture à des enjeux d'expression artistique diversifiée étant particulièrement apprécié.

Qualités requises : Les artistes candidat(e)s doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit également être en mesure de fédérer la population du territoire autour de sa présence et d'une large sélection de ses travaux artistiques.

Montant alloué : Les artistes retenu(e)s bénéficient d'une allocation de résidence de 12 000 euros ttc (*allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois*) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles de l'Ile de France (DRAC).

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais assure les frais de restauration, hébergement et transport des artistes durant la résidence ainsi que pour les restitutions des ateliers et la diffusion de leur œuvre sur le territoire dans le cadre de la saison culturelle dans la limite d'un montant total de 12 000 euros ttc.

Obligations :

- Les artistes retenu(e)s sont appelés à résider effectivement sur le territoire.
- En raison de l'étendue du territoire couvert et d'une limite en termes de transports collectifs adaptés, les artistes retenu(e)s doivent si possible être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel, leurs frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge.
- La prise en charge de l'hébergement sera possible uniquement en cas de programmation de plusieurs jours d'intervention à la suite sur le territoire.

Durée : La période de résidence, à proprement parler, est prévue de novembre 2015 à juin 2016. Dates à définir en commun avec l'équipe artistique.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

## **G- Les partenaires locaux**

La dimension territoriale de cette résidence mission nécessite un lien fort avec les forces vives de la communauté de communes ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantés sur ce territoire ou qui l'irriguent. Peuvent être cités sans pour autant être exhaustifs :

- Les conservatoires de musique et danse
- Les centres socio-culturels
- Les bibliothèques du territoire
- Les centres de loisirs et services jeunesse communaux
- les Instituts médico-éducatifs d'Egly et St-Germain-lès-Arpajon
- le centre de Phoniatrie de La Norville

- Les 3 Lycées situés à Arpajon
- Les 5 collèges
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté d'Ollainville
- L'AFPA, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- L'association FLPEJR
- les associations culturelles

...

C'est la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, et plus précisément son service culturel, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

Elle a, de ce fait, pour mission, partagée avec les responsables du monde associatif local et les responsables locaux de l'Éducation nationale :

- d'accompagner les artistes-résident(e)s afin de les guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et d'organiser son travail, avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action la diffusion des œuvres (tout au long de la résidence et si possible en amont voire à son issue),
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des *gestes artistiques* (2ème phase de la résidence-mission).
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget ...)

## **H- Le cadre juridique**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de communes, opératrice de la résidence et les artistes accueilli(e)s est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

## **I- Procédure à suivre pour la candidature**

Quelques rappels ou précisions:

- **Les artistes retenu(e)s s'engagent sur leur pleine disponibilité durant 4 mois (consécutifs ou non) sur l'année scolaire.**
- Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel(le) pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle, français ou étranger « résident en France ».
- Les artistes candidat(e)s doivent déjà avoir à leur actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Les artistes candidats doivent maîtriser l'usage oral de la langue française.

- Les artistes candidat(e)s doivent être détenteurs (trices) du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.
- Les éléments à fournir sont:
  - une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux spécifiquement sur l'Arpajonnais
  - une lettre de motivation,
  - un curriculum vitae,
  - un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat)
  - une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier (sous format pdf) est à adresser **entre le 12 mai 2015 et le 15 juin 2015**.

NOTA : En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur projet **le 19 juin 2015** aux membres du Jury. La présence des artistes est indispensable.

par envoi électronique à l'adresse suivante: [agnes.grig@cc-arpajonnais.fr](mailto:agnes.grig@cc-arpajonnais.fr) et [cecilia.thebault@cc-arpajonnais.fr](mailto:cecilia.thebault@cc-arpajonnais.fr)

Pour plus d'informations:

<p><b>Communauté de Communes de l'Arpajonnais</b> Service culturel</p> <p>18 Rue de Saint-Arnoult 91340 OLLAINVILLE</p> <p>Tél : 06 37 62 82 27</p>
---